

## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 20 juin 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

**Présents :** • ARCINS : Claude GANELON • ARSAC : Michel HAUTIER, Régis BERNALEAU (suppléant) • CANTENAC : Eric BOUCHER • CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA • LABARDE : Evelyne DUPUY (suppléante), Gil PILONORD • LAMARQUE : / • LUDON MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER, • MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Serge FOURTON • LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANÇADE, Annick MORA, Josette JEGOU • SOUSSANS : Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGO.

**Absents excusés :** Nadine DUCOURTIOUX pouvoir à Michel HAUTIER, Michel SEGUIN, Liliane MONNEREAU pouvoir à Evelyne DUPUY, Dominique SAINT-MARTIN, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Pascal GALLEGO.

**Conseillers en exercice :** 39 • **Présents :** 31 • **Votants :** 34

**Secrétaire de séance :** Régis BERNALEAU

---

### 2013-2706-15 Convention pour le séjour solidaire au Maroc – Autorisation de signer

---

Le séjour solidaire au Maroc, au-delà d'impulser une projection individuelle positive, à travers une réalisation collective destinée à lutter contre l'érosion via la construction de seuils en gabions, permettra aux jeunes d'être sensibilisés à une autre culture et à un brassage social ; en définitive, de s'ouvrir aux dimensions cosmopolites de la société actuelle.

De plus, la restitution de ce projet à vocation participative et citoyenne initiera les jeunes à l'apprentissage des techniques de communication (vidéo, écriture, photo, débat...).

Dans cette perspective de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Pour copie conforme  
Arsac, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Le Président,

Gérard DUBO

